

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 398

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer

-----

**ARTICLE 16 TER**

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Il prend également en compte la situation financière des étudiants effectuant de longues études supérieures. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser les informations que le rapport gouvernemental devra prendre en compte lors de l'élaboration du rapport, en y incluant la situation financière souvent précaire des étudiants.